

PROGRAMME DE FORMATION

EPI0622

Formation initiale et continue Equipier de 1^{ère} intervention

Durée :

4 heures (0.50 jour) en présentiel
selon la liste des moyens de secours

Nombre de stagiaires :

4 à 10 par formation (regroupement
possible de plusieurs entreprises)

Lieu :

Vos locaux
Prévoir une salle de cours et un lieu
d'exercice

Prérequis :

Aucun

Accessibilité, handicap :

L'obtention de l'attestation de réussite
est possible si le participant peut
réaliser l'évacuation des occupants,
manipuler les moyens de secours.

Formation continue :

1 fois par an.

Méthode pédagogique :

Alternance de théorie et de pratique.
Manipulation des moyens
d'extinctions et de secours selon la
demande.
Cours en vidéoprojection, expliqués et
justifiés par le formateur.
Mise en place de pédagogie
différenciée.

Equipe pédagogique :

Formatrices(eurs) venant du milieu du
secours ou de la sécurité.

Références :

Code du Travail : article R 4227-39
APSAD R6
Liste des moyens de secours selon le
Code du Travail ou selon l'arrêté du 25
juin 1980, article MS

Profil des stagiaires :

Tout le personnel désigné par son employeur

Objectif de la formation :

Le stagiaire sera capable d'intervenir face à un départ de feu dans son établissement sans danger pour lui et de faire effectuer l'évacuation ou la mise en sécurité. Il sera capable d'utiliser les moyens d'interventions mis à sa disposition.

Contenu de la formation :

- **Partie théorique**

- La chimie du feu et son processus d'éclosion
- Le Triangle du feu
- Les classes de feux
- Le développement et la propagation d'un incendie
- Les dangers des fumées
- Les différents types d'agents d'extinction
- Principes de fonctionnement
- Les moyens de première intervention mis à disposition (extincteurs mobiles, sur roues, RIA...) (*)
- Notion d'évacuation
- Notion sur le SSI (lecture, interprétation)

- **Partie pratique**

- Utilisation d'extincteurs sur feu réel avec un générateur de flamme écologique

Rapport pratique/théorie 70/30**Suivi et évaluation :**

Evaluation formative tout au long de la formation permettant la remédiation.

Administration :

Une feuille de présence est à signer par les stagiaires remise à chaque employeur.

Une attestation de participation est remise à chaque stagiaire et à l'employeur.
L'avis des stagiaires sur la formation est demandé en fin de formation.

Attestation et diplôme :

Une attestation de fin de formation selon l'article L. 6353-1 du CdT.

Documentation :

Remise du support de formation réalisé par SOFA Formation.

() La liste des moyens de secours devra être établie. Celle-ci déterminera le temps devant être consacré à la formation. Les moyens de secours sont ceux du client (hors extincteurs fournis par SOFA Formation, extincteurs écologiques).*